



Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 14 novembre 2024 Café de la Croix Fédérale à Le Crêt

Présents

Délégués des communes du district de la Veveyse

Attalens	Besse Roland, Perroud Béatrice, Perroud Pierre-Alain
Bossonnens	Jourdan Jérôme, Martin Yves
Châtel-St-Denis	Allaman Jérôme, Bavaud Thierry, Ducrot Charles, Pilloud François
Granges	De Sousa Catherine, Varone Christine
Remaufens	Frossard Daniel
St-Martin	Borer Cédric, Demierre Thomas
Semsaies	Da Costa Patricia
Le Flon	Cardinaux Christian, Gillard Jean
La Verrerie	Vial Thierry

Membres du Comité directeur (CD)

Castelberg Kimberly, Dougoud Claudia, Dutoit Stéphane, Fahrni Marc, Gothuey Sandra, Jacquiard Loïc, Mesot Roland

Directeur général du RSSV

Gauderon Renaud

Invités

Angeloz Sandrina, infirmière-chef transversale
L'Homme Patrick, chef de service du Service officiel des curatelles
Maillard Robatel Séverine, cheffe de service Consultation parents-enfants
Ruffieux Emeric, directeur RH
Schneuwly Jérôme, directeur de site Maison St-Joseph
Vienne Jérémiah, chef de service des immeubles
Cretton Mathieu, Archi-DT

Excusés

Délégués des communes du district de la Veveyse

Attalens	Hermann Vincent, Menoud Laurent, Jolivet Françoise, Preisig Rahel
Bossonnens	De Preux Magalie
Châtel-St-Denis	Honneger Chantal, Maillard Daniel, Tille Nicole
Granges	
Remaufens	Konan Paul
St-Martin	
La Verrerie	Grandjean Pascal
Le Flon	

Membres du Comité directeur (CD)

Figini Daniel
Monnard Aloïse
Savoy Eliot

Invités

Dumas Carole, directrice administration et finances
Krieger Stéphanie, cheffe du service ASDV
Lazic Biljana, directrice de site Home Le Châtelet
Cornet Thibaut, Archi-DT

Présence de la Presse

La Liberté : Tornare Maud - La Gruyère : Castella Vincent

Début : 19h00

Fin : 20h20

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président de l'assemblée, M. le Préfet
 2. Désignation des scrutateurs
 3. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 5 juin 2024
 4. Budgets 2025
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
 5. Crédit d'investissement : budget rénovation « Petit Paradis et Misets »
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
 6. Crédit d'investissement : complément budget PAD SIRIUS
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
 7. Planification financière
 8. Divers
 - a. Avancée des travaux
-

1. Ouverture de l'assemblée par le président de l'assemblée, M. le Préfet

Monsieur le Préfet François Genoud, Président de l'assemblée, souhaite la plus cordiale bienvenue à toutes et tous les délégué·e·s, aux membres du Comité directeur, aux chef·fe·s de service, aux collaborateurs·rices, aux invité·e·s et aux membres de la presse.

Monsieur le Président remercie particulièrement la commune hôte de la Verrerie et passe la parole à M. Marc Fahrni. M. Fahrni souhaite la bienvenue à toutes et tous et informe qu'un apéritif est offert au terme de cette assemblée.

Monsieur le Président indique que plusieurs délégué·e·s se sont excusés pour cette assemblée.

Monsieur le Président excuse Laurent Menoud, Vice-président de l'assemblée. M. Laurent Menoud a également annoncé sa démission de Vice-président de l'assemblée. Monsieur le Président indique que les personnes intéressées à reprendre ce poste peuvent s'annoncer auprès du Comité directeur du RSSV, idéalement avant la prochaine séance de Comité du 12 décembre 2024, afin que l'élection du nouveau Vice-président puisse avoir lieu à l'assemblée des délégué·e·s extraordinaire de février 2025.

Monsieur le Président mentionne que les présences et absences sont mentionnées sur la liste prévue à cet effet. Toutes les communes sont représentées : **42** bulletins de vote ont été distribués, majorité absolue à **22**.

→ Aucune remarque n'ayant été formulée relative à l'ordre du jour et la convocation, le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.

2. Désignation des scrutateurs

Messieurs Daniel Frossard et Roland Besse sont désignés scrutateurs.

→ Cette proposition est acceptée par l'assemblée et les scrutateurs.

3. Approbation du PV de l'Assemblée des délégués générale du 5 juin 2024

Monsieur le Président signale une remarque qui a été formulée par M. Laurent Menoud de la Commune d'Attalens à ajouter dans le PV au point 6 « Laurent Menoud félicite le RSSV pour la tenue des comptes. Il indique toutefois que ces résultats font pression sur les Communes *notamment sur leurs budgets et la gestion de trésorerie*. Il serait d'avis d'oser établir des budgets plus serrés avec moins de marges. »

→ A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé par l'assemblée avec la modification mentionnée ci-dessus.

4. Budgets 2025

a. Présentation

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur général afin de présenter les budgets.

Monsieur le Directeur général indique que le budget de fonctionnement 2025 ne contient aucun indice de compensation, à la suite de l'annonce du Conseil d'Etat. Le renouvellement des assurances de personnes n'a pas changé. Les frais de formation ont été calculés à 0.5% et la qualité à 0.2% de la masse salariale. Les formations spécifiques (CAS, DAS, etc.), sont portées séparément au budget à hauteur de 50%, la différence est intégrée dans le 0.5%.

Les frais de recrutement de personnel sont élevés afin de permettre au RSSV d'engager des temporaires et d'assurer les frais de recrutement pour les dossiers présentés par les agences de placement. Les recettes sont calculées sur la même base de 2024.

Le service de coordination était initialement à part dans le budget, et a désormais été intégré comptablement à l'aide et soins à domicile.

Administration générale

EPT (équivalent plein-temps) 11.05

Conseil externe pour l'ensemble du RSSV CHF 179'500.00

- Plan de mobilité
- Chef de projet IT et divers
- Audit santé
- Audit sécurité informatique

Investissement matériel informatique CHF 25'000.00

Charges d'utilisation informatiques CHF 76'000.00

A charge des communes CHF 2'265'942.00

Le plan de mobilité avait été mis au budget 2024 mais n'a pas pu avoir lieu et a donc été remis en 2025.

Initialement, un chef projet qualité était au budget pour 0.6 EPT. Cet EPT a été réduit dans la masse salariale et changé pour un chef de projet informatique. Un montant a également été ajouté en consultant externe.

L'audit de santé aura lieu à la suite de l'enquête d'opinion effectuée en 2024, qui est un des points le plus ressorti. L'audit sécurité informatique afin d'établir si la sécurité du RSSV est suffisante en cas d'attaques.

Les charges d'utilisation informatiques sont en augmentation.

Immeubles RSSV

EPT (équivalent plein-temps)	4.3
des immeubles du RSSV (MSJ-HLC-siège)	
Charges d'immeuble	CHF 55'000.00
Amortissement	CHF 389'800.00
Intérêts	CHF 153'100.00

A charge des communes **CHF 258'209.00**

Le poste de responsable des immeubles était trop spécifique par rapport au siège. Cet EPT a donc été réparti différemment, notamment à l'administration générale.

Service officiel des curatelles

EPT (équivalent plein-temps)	7.5
Immobilisation	CHF 31'300.00
Charges informatiques	CHF 17'900.00
Produits des prestations (1'500.-/dossier)	CHF 335'000.00
La Justice de paix décide du prix et des dossiers	

A la charge des communes **CHF 670'914.00**

La COPMA donne certaines recommandations, notamment le nombre d'EPT par dossier. Auparavant, 1 EPT pouvait traiter 70 dossiers de personnes concernées. Toutefois, les cas devenant notamment de plus en plus lourds, ce chiffre a été baissé à 60 dossiers par EPT. Une augmentation des dossiers est à prévoir et le Service officiel des curatelles est déjà en-dessus de la recommandation de la COPMA. Dès lors, 0.7 EPT pour un·e curateur·trice et un 0.6 EPT administratif sont nécessaires pour le pallier.

EMS Maison St-Joseph

Taux d'occupation déterminé à 98%	
Résultat des « soins » équilibré par une provision	
Salaires intendance et cuisine	CHF 1'471'200.00
Rentes transitoires terminées en 2024	
Dotations égales à 2024	
Investissements mobiliers (<50'000.-)	CHF 134'800.00

A la charge des communes (exploitation) **CHF 310'363.00**

A la charge des communes (financier) **CHF 1'036'440.00**

Le résultat analytique des soins est toujours compensé par une provision. Un certain nombre de comptes sont liés aux soins ou à l'exploitation. Tous ces comptes « soins », revenus et charges, déterminent un résultat et celui-ci est passé en provision.

Un certain nombre de rentes transitoires (rentes AVS) était en cours lors de l'intégration des homes au RSSV. L'intégralité de celles-ci se termine à la fin de l'année 2024.

Aucun EPT supplémentaire n'est demandé pour l'exploitation. La dotation soin varie en fonction de l'autonomie des résidents et du taux d'occupation.

Home Le Châtelet

Taux d'occupation déterminé à 98%	
Résultat des « soins » équilibré par une provision	
Salaires intendance et cuisine	CHF 1'068'013.00
Investissements mobiliers (<50'000.-)	CHF 90'200.00
Charges d'intérêts et frais	CHF 240'222.00
<i>(ATF 8M à 0,48% échue en automne 2024)</i>	

A la charge des communes (exploitation)	CHF 304'727.00
A la charge des communes (financier)	CHF 933'982.00

La même logique que pour la Maison St-Joseph au niveau du résultat des soins (provision).

Les salaires intendance sont moins hauts qu'à la Maison St-Joseph, vu le nombre de lits moins élevé au Home le Châtelet. Pour rappel, le Home le Châtelet dispose de 68 lits long séjour et la Maison St-Joseph de 84 lits long séjour.

Le Home le Châtelet a une avance à terme fixe de 8 millions à 0.48% qui prend fin à l'automne 2024. Le nouveau taux pour cette avance a été calculé à 2% mais sera normalement un peu plus bas.

Aide et soins à domicile – indemnités forfaitaires

EPT (équivalent plein-temps)	46.25
Augmentation dotation en lien avec plan cantonal 2021-2025	
Augmentation des indemnités forfaitaires en lien avec les dossiers ouverts au 30.06.2024	
Recettes : pas d'augmentation des prix facturables	

A la charge des communes ASDV	CHF 2'529'343.00
A la charge des communes IF	CHF 600'000.00

Le document nommé la planification sanitaire cantonale, qui se terminera en 2025, donne l'évolution prévue depuis 2021 et pour chaque année en termes d'heures à facturer à domicile, dont un calcul pour déterminer les EPT. L'augmentation de dotation au niveau des soins à domicile est de 2.5 EPT, soit 1 EPT tertiaire (infirmier·ère) et 1.5 EPT d'auxiliaire de santé.

S'agissant des indemnités forfaitaires, la tendance est à la hausse. Le RSSV se base sur les chiffres les plus récents et une projection est faite sur cette base.

Consultation parents-enfants

EPT (équivalent plein-temps)	1.30
------------------------------	------

A la charge des communes	CHF 187'585.00
---------------------------------	-----------------------

Pour ce service, aucune nouvelle demande d'EPT supplémentaire.

Ce service commence à être de plus en plus présent au sein des familles après COVID. Une réflexion est en cours de continuer de proposer des formations le samedi afin d'offrir ces prestations aux familles qui ne sont pas disponibles en semaine.

Services	en milliers CHF
Administration générale	2'524
ASDV	2'529
Consultation parents-enfants	188
Curatelles	671
Indemnités forfaitaires	600
Total	9'097

Monsieur le Directeur général présente le coût global à charges des communes pour 2025.

Commune	RSSV-AG	Service des curatelles	EMS Veveyse (MSJ-HLC)	ASDV	Indemnités forfaitaires	Consultation parents-enfants	Total RSSV
MCH2	0220	1400	4120/1	4210	4210 IF	4212	
Attalens	458 739.20	121 931.90	469 890.95	459 682.75	109 044.00	34 091.70	1 653 380.50
Bossonnens	183 819.50	48 858.85	188 288.10	184 197.60	43 694.55	13 660.75	662 519.35
Châtel-St-Denis	1 080 787.10	287 270.95	1 107 060.60	1 083 010.20	256 907.10	80 319.85	3 895 355.80
Granges	112 478.55	29 896.55	115 212.90	112 709.95	26 736.55	8 358.95	405 393.45
Remaufens	152 699.15	40 587.10	156 411.20	153 013.25	36 297.15	11 348.00	550 355.85
St-Martin	109 900.35	29 211.30	112 572.00	110 126.45	26 123.70	8 167.35	396 101.15
Semsaies	169 827.15	45 139.70	173 955.55	170 176.45	40 368.55	12 620.90	612 088.30
Le Flon	120 778.40	32 102.65	123 714.45	121 026.85	28 709.45	8 975.80	435 307.60
La Verrerie	135 121.60	35 915.00	138 406.25	135 399.50	32 118.95	10 041.70	487 003.00
	2 524 151.00	670 914.00	2 585 512.00	2 529 343.00	600 000.00	187 585.00	9 097 505.00

Monsieur le Directeur général présente le comparatif 2024/2024.

	Budget 2024	Budget 2025	Ecart
Dépenses	31'817'579.00	32'586'664.00	769'084.00
Recettes	23'424'064.00	23'489'159.00	65'095.00
A charge des communes	8'393'515.00	9'097'505.00	709'990.00 +8.39%

Monsieur le Président remercie Monsieur le Directeur pour les commentaires et les explications claires et détaillées.

b. Préavis de la Commission financière

Christine Varone, Présidente de la Commission financière, fait lecture du rapport.

Les membres de la Commission financière ont reçu les documents concernant les budgets 2025 du RSSV le 23 octobre 2024. La Commission financière s'est réunie dans les locaux du RSSV en date du 30 octobre 2024. Au cours de cette séance, M. Roland Mesot, Président de la Commission Administration et Finances, et M. Renaud Gauderon, Directeur du RSSV, ont parcouru les budgets avec les membres de la Commission. Ceux-ci se sont ensuite réunis dans les locaux de la Commune de Châtel-St-Denis en date du 6 novembre 2024 pour établir leurs préavis. La Commission financière tient à remercier MM. Mesot et Gauderon pour la précision des réponses apportées aux questions qui ont été posées, ainsi que Mme Carole Dumas, Responsable des finances, pour la qualité des documents qui ont été fournis à la Commission.

La Commission financière relève que le total du budget se monte à CHF 32.59 millions, soit une augmentation de 2.42 % par rapport au budget précédent. Le montant total à la charge des communes augmente quant à lui de 8.39 % pour se fixer à CHF 9,1 millions. L'augmentation des charges est essentiellement due aux charges de personnel et concerne des dotations supplémentaires ainsi que l'attribution du palier selon l'échelle de traitements de l'Etat de Fribourg. Il n'y a pas d'indexation du coût de la vie.

Sur l'ensemble des secteurs d'activité, celui qui connaît la plus forte progression est celui du Service d'aide et soins à domicile, avec une dotation en personnel de 46,25 EPT (+ 2,5 EPT) nécessaire pour faire face à l'augmentation des besoins dans notre district, l'objectif étant de maintenir les gens le plus longtemps possible à domicile.

→ Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne pour le budget du compte de résultats 2025 un **préavis favorable** à l'unanimité.

👉 Aucune question ni remarque

c. Approbation

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le budget 2025.

→ Le budget 2025 tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission financière, est approuvé à l'unanimité par les délégué·e·s.

5. **Crédit d'investissement : budget rénovation « Petit Paradis et Misets »**

a. Présentation

Monsieur le Directeur général présente le crédit d'investissement et fait un bref historique des faits. Initialement, ces deux bâtiments Misets et Petit Paradis devaient subir de simples rafraichissements et un petit montant était prévu au budget initial.

Cette présentation est groupée pour les bâtiments « Petits Paradis » et « Misets ».

	Mise en conformité	Rénovations
Démolitions et évacuations	118'700.00	10'000.00
Maçonnerie	22'200.00	13'000.00
Echafaudages	0.00	12'000.00
Charpente	112'000.00	108'000.00

Vitrage de toiture	0.00	45'000.00
Étanchéité et toiture plate	0.00	15'200.00
Peinture extérieure	0.00	12'000.00
Installations électriques	166'400.00	0.00
Installation de chauffage	13'000.00	115'000.00
Installation sanitaire	3'000.00	2'000.00
Plâtrerie	10'000.00	0.00
Menuiserie intérieure	1'800.00	12'200.00
Revêtement de sol	3'400.00	8'700.00
Faux-plafonds	98'800.00	0.00
Peinture intérieure	25'000.00	0.00
Nettoyages	5'100.00	0.00
Sous-total 1	579'400.00	358'100.00
Honoraires (Archi-DT, Weinmann et Bréa)	130'200.00	61'700.00
Sous-total 2	709'600.00	419'800.00
Divers et imprévus (10%)	70'960.00	41'980.00
Frais de déménagement	12'000.00	0.00
Divers frais matériel technique	8'000.00	0.00
Sous-total	800'560.00	461'780.00
TVA 8,1%	64'845.00	37'404.00
Total TTC (arrondi)	885'000.00	515'000.00

Monsieur le Directeur général indique que des travaux ont dû être effectués à la suite d'une inondation intervenue dans le bâtiment Petit Paradis. Lors de ces travaux, les faux-plafonds ont dû être refaits et des mauvaises surprises ont été détectées lors du retrait de ceux-ci. Monsieur le Directeur montre des photographies. Il a été constaté que les installations ne sont plus aux normes et qu'il n'est pas envisageable de ne pas faire le nécessaire.

Un travail de collaboration a eu lieu avec les architectes afin de chiffrer la remise aux normes. Le message ci-dessus contient 2 colonnes. La première colonne concerne la mise en conformité, qui est obligatoire. La colonne rénovation concerne les travaux qu'il serait opportun d'effectuer, afin de ne plus avoir à effectuer d'autres rénovations dans les années à venir.

Ces nouveaux travaux n'étaient pas prévus pour ces deux bâtiments.

Les architectes ont analysé dans les deux étages actuellement opérationnels (gynécologie et pédiatrie) afin de voir s'il est nécessaire d'intervenir sur ces plafonds. Aucuns travaux ne sont nécessaires au 5^{ème} étage, mais le 4^{ème} étage doit également être remis aux normes. Les locataires ont été rencontrés afin d'être informés des travaux nécessaires. Leur déménagement a été annoncé et chiffré. Les locataires ont fait preuve d'une grande compréhension.

b. Préavis de la Commission financière

Christine Varone, Président de la Commission financière, fait lecture du rapport.

Cette nouvelle demande d'investissement de CHF 1,4 million complète les différents crédits de transformation des immeubles RSSV de CHF 12,29 millions, ce qui représente une nouvelle augmentation de 11.4 %. Par rapport au projet initial de CHF 11,5 millions, l'enveloppe actuelle s'élève à CHF 13,69 millions, soit une augmentation globale de 19,13 %.

Cette nouvelle dépense, qui permettra d'assainir le bâtiment, ne générera pas de rendement supplémentaire sur l'état locatif existant. La charge supplémentaire annuelle au compte de résultat sera de l'ordre de CHF 70'000.-.

→ Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne pour ce message un **préavis favorable** à l'unanimité.

👉 Pierre-Alain Perroud demande si ces deux bâtiments sont protégés par les biens culturels ? Monsieur le Directeur général indique que la chapelle l'est. M. Jérôme Jourdan ajoute qu'a priori, il existe effectivement certaines contraintes, sans information précise sur la catégorie. Pierre-Alain Perroud attire l'attention sur les éventuelles contraintes sur les fenêtres. Monsieur le Directeur général indique qu'elles ont déjà été changées il y a peu de temps.

c. Approbation

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver ce crédit d'investissement.

→ Le crédit d'investissement tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission financière, est approuvé à l'unanimité par les délégué-e-s.

6. **Crédit d'investissement : complément budget PAD SIRIUS**

a. Présentation

Monsieur le Directeur présente le crédit.

Il indique que dans le PAD Sirius initial, des réflexions de parking souterrain avaient été entamées. Des études ont été faites par le Copil Sirius et il s'est avéré que le coût de la place souterraine aurait dépassé les CHF 100'000.00. Dès lors, d'autres solutions doivent être trouvées.

La demande de CHF 11'600.00 supplémentaire correspond à une clé de répartition définie dans le premier crédit, de 38% pour le RSSV, 54% pour la Commune de Châtel-St-Denis et un montant fixe pour les propriétaires privés de CHF 8'000.00.

Avec le montant complémentaire, cette clé a été conservée.

Abandon du parking prévu dans le PAD
Clé de répartition : 38% RSSV

Coût complémentaire estimé	11'600.00
----------------------------	------------------

👉 Aucune question ni remarque.

b. Préavis de la Commission financière

Christine Varone, Président de la Commission financière, fait lecture du rapport.

Cette nouvelle demande d'investissement de CHF 11'600.- s'ajoute au crédit initial de CHF 38'000.-, montant nécessaire pour effectuer un nouveau phasage à la suite de l'abandon du projet de parking sous-terrain. Rappelons que l'enveloppe globale de ce PAD, initialement de CHF 100'000.-, sera porté à CHF 138'000.- pour l'ensemble des partenaires.

→ Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne pour ce message un **préavis favorable** à l'unanimité.

👉 Aucune question ni remarque.

c. Approbation

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver ce crédit d'investissement.

→ Le crédit d'investissement tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission financière, est approuvé à l'unanimité par les délégué·e·s.

7. Planification financière

Monsieur le Directeur général présente la planification financière.

Tableau des investissements au budget :

Les deux lignes en jaune sont les crédits qui ont été votés à l'occasion de cette assemblée. Monsieur le Directeur rappelle que les crédits votés durant l'année n'ont pas directement un impact sur les comptes de l'année qui suit.

Les lignes en orange concernent les réflexions en cours, notamment :

- Changement d'outil informatique comptable et de facturation pour l'aide et les soins à domicile
- Changement de l'intégralité des lits et matelas
- Tunnel de lavage de la Maison St-Joseph à remplacer

	Budget 2025	Budget 2024	Réel 2023
Crédit d'investissement	- 2 588 600.00	- 4 148 000.00	- 5 833 070.17
Administration générale			
Crédit informatique RSSV - Opale à venir AD printemps 25	- 100 000.00	-	-
Crédit investissement informatique MàN 2022 - 190'000.--	-	-	57 710.60
Crédit MàJ téléphonie sur 3 sites 100'000.-- AG 11.22	-	-	99 858.50
Crédit déménagement 565'000.-- 02.21/ 70'000.-- 11/23	- 30 000.00	- 90 000.00	- 40 283.75
Crédit mobilier RSSV-Siège 75'000.-- 09.22	- 9 000.00	- 75 000.00	- 56 876.10
Immeubles			
Crédit étude bâtiment 1e étape 200'000.--	- 20 000.00	-	-
Crédit Etude PAD 38K 2.11.2017 / Augmentation 11,6K 14.11.2024	- 49 600.00	- 38 000.00	
Crédit 11'515K 11.2.2011 et 1.9.2021 / 620K 9.11.2023 / 1400K 14.11.2024	- 2 000 000.00	- 3 000 000.00	- 5 220 363.57
Crédit étude bâtiment parking PAD 48 Sirius 1.9.2022 590'000.00	-	- 400 000.00	- 85 472.80
Crédit panneau solaire RSSV 155000.- 1.9.2022	-	-	36 539.90
Utilisation crédit transfert Indice Sirius 55000.-- 11.23	- 55 000.00	- 55 000.00	-

Secteur des soins				
Maison St-Joseph				
Crédit MSJ réfection parking 11/23 115'000	-	-	115 000.00	-
Crédit investissement technique EMS St-Joseph 2025 à venir	-	75 000.00	-	-
Crédit MSJ Lits /matelas/tables de nuits à venir	-	170 000.00	-	-
Crédit Appel Malade MSJ 250'000.-- AG 11.23	-	-	250 000.00	-
Crédit chauffage à distance MJS 125'000.-- AG 11.23	-	-	125 000.00	-
Home le Châtelet				
Crédit HLC Lits/matelas/table de nuits à venir	-	80 000.00	-	-
Crédit Appel Malade HLC 240'000.-- AG 11.22	-	-	-	235 964.95

Monsieur le Directeur général présente le tableau des investissements PA (patrimoine administratif) en cours et à l'horizon 2034. Ce tableau conserve la vision d'augmentation de capacité des lits en Veveyse, vu le vieillissement de la population en augmentation. Une stabilisation aura ensuite lieu. La politique de maintien à domicile restera en vigueur.

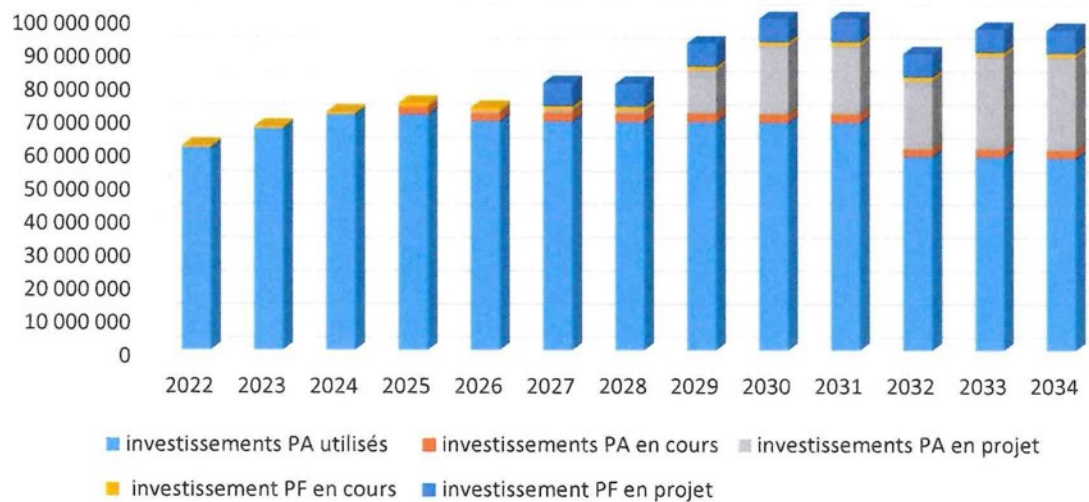
Une réflexion de rapatrier les compétences en interne en termes de buanderie est en cours. Cela permettrait également de créer des emplois et d'offrir cette prestation aux citoyen·ne·s à domicile.

La crèche/halte-garderie est laissée mais sans montant, vu la grande demande. Cela pourrait constituer un fort argument pour le recrutement de personnel.

Réflexions de nouvelles structures intermédiaires dès 2031 et 2034.

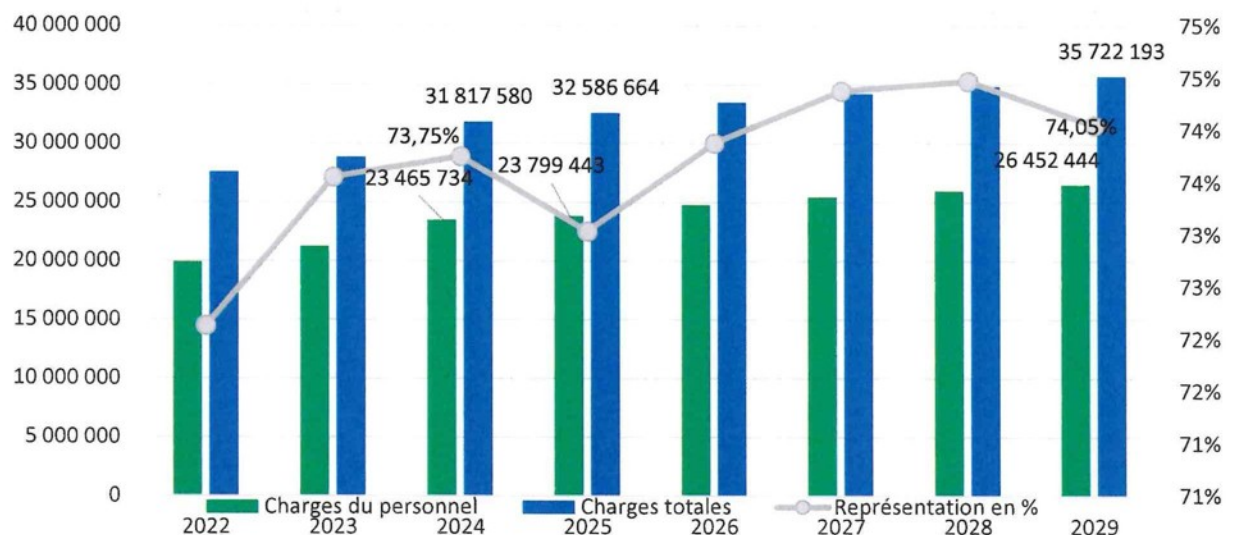
Imm. RSSV	620 000,00	3,00%	2024	2025	2057
Imm. RSSV augmentation	1 400 000,00	3,00%	2025	2026	2058
PAD	38 000,00	15,00%	2025	2026	2031
PAD supplément	11 600,00	15,00%	2025	2026	2031
Lits et matelas MSJ	170 000,00	10,00%	2025	2026	2035
Lits et matelas HLC	80 000,00	10,00%	2025	2026	2035
Opale - transfert des programmes métiers	300 000,00	25,00%	2027	2028	2031
Tunnel de lavage MSJ	75 000,00	10,00%	2025	2026	2035
Crédit étude rénovation MSJ/HLC	450 000,00	3,00%	2026	2027	2060
Rénovation ancienne partie HLC	6 000 000,00	3,00%	2029	2030	2063
Panneaux solaires HLC	170 000,00	5,00%	2029	2030	2049
Rénovation ancienne partie MSJ	6 000 000,00	3,00%	2029	2029	2063
Buanderie	300 000,00	3,00%	2027	2028	2061
Crèches/Halte garderie	?	3,00%	2028	2029	2062
1e étape Nouvelles structures intermédiaire	7 500 000,00	3,00%	2030	2031	2064
2e étape Nouvelles structures intermédiaire	7 500 000,00	3,00%	2033	2034	2067

Monsieur le Directeur général présente le graphique des investissements 2022-2034. Cela donne une estimation en termes d'investissement. Un palier pourrait être franchi à partir de 2029 avec la rénovation des deux homes, ainsi que la zone grise à partir de 2031 avec les structures intermédiaires.

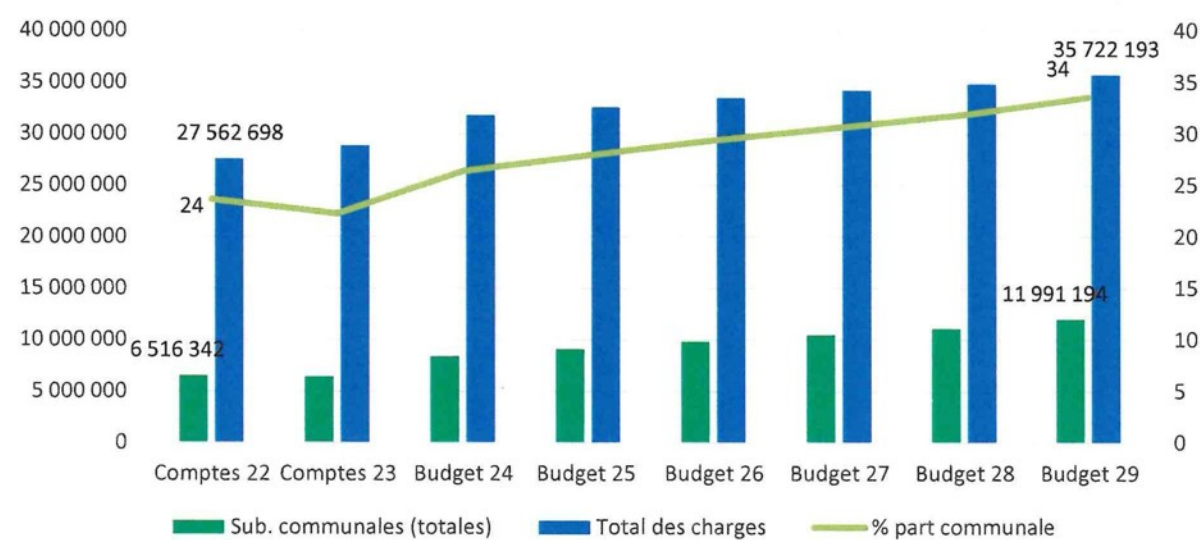


Monsieur le Directeur général présente le graphique du budget charges personnel et totales 2022-2029.

Tendance à la hausse, sans être exponentielle. Pas d'augmentation d'EPT dans les soins puisque pas d'augmentation du nombre de lits. Toutefois, les paliers moyens font augmenter la masse salariale.



Monsieur le Directeur général présente le graphique de la participation des communes. Celle-ci est en augmentation, sans prise en compte d'un éventuel changement de loi ni de proportion.



Mme Carole Dumas, directrice administration et finances du RSSV, a demandé aux différentes communes de lui transmettre leurs projections en termes de population. Par rapport aux réponses reçues, un exercice de projection des pourcentages de répartition des communes a été effectué. L'augmentation aura lieu essentiellement sur la Commune de Châtel-St-Denis, qui passera de 43% en 2025 à quasiment 47% en 2029.

Monsieur le Directeur général précise qu'il ne s'agit que d'une projection, basée sur la même logique de clé de répartition.

Commune par n°	2025	2026	2027	2028	2029
2321 Attalens	18.174 %	17.342 %	17.080 %	16.808 %	16.510 %
2323 Bossonnens	7.282 %	6.964 %	6.853 %	6.756 %	6.700 %
2325 Châtel-St-Denis	42.818 %	45.053 %	45.649 %	46.307 %	46.861 %
2328 Granges	4.456 %	4.288 %	4.251 %	4.210 %	4.162 %
2333 Remaufens	6.050 %	5.940 %	5.944 %	5.862 %	5.781 %
2335 Saint-Martin	4.354 %	4.212 %	4.164 %	4.146 %	4.119 %
2336 Semsales	6.728 %	6.518 %	6.501 %	6.469 %	6.537 %
2337 Le Flon	4.785 %	4.613 %	4.529 %	4.461 %	4.402 %
2338 La Verrerie	5.353 %	5.070 %	5.028 %	4.983 %	4.928 %
	100.000 %	100.000 %	100.000 %	100.000 %	100.000 %

Monsieur le Président précise que cette planification financière a été validée lors du dernier Comité directeur. Celle-ci n'est pas soumise à approbation de la part de l'assemblée.

✎ Roland Besse pose la question si une réflexion à moyen et court terme, par rapport aux augmentations nécessaires du nombre de places dans les EMS, va tendre à donner la parole aux Communes afin qu'elles fassent part de leur position, par exemple sur la construction d'un EMS supplémentaire construit en haute-Veveyse ou l'agrandissement des deux EMS existants.

Monsieur le Directeur général indique que dans la Commission de santé, les Communes sont représentées et que cette thématique sera amenée au sein de cette commission, afin de trouver des pistes. Cette finesse de scénario n'a pas toutefois encore été atteinte. Dans tous les cas, la capacité d'accueil stationnaire doit être augmentée. Celle-ci sera quasiment doublée, voire davantage d'ici 2050. Toutes les données et projections tendent à devoir créer ces lits. La réflexion de la forme aura lieu à court terme. C'est pour cette raison qu'un montant sera proposé à l'assemblée en 2025 afin de réaliser une étude à ce propos. La solution la plus simple et la plus économique serait de déconstruire une partie du Home le Châtelet et de la reconstruire en agrandissant. Pour la Maison St-Joseph, un terrain est encore constructible ; il est toutefois difficile d'envisager d'ajouter des étages aux bâtiments existants.

Monsieur le Président précise que la Commission de santé est de plus en plus étoffée depuis 2018, tant par ses membres que par ses prérogatives. Des membres hors RSSV y ont été et seront intégrés dans le cadre de ces réflexions.

8. Divers

a. Avancée des travaux

Les travaux ont été arrêtés depuis 2 mois, afin d'effectuer l'analyse complète des bâtiments et de présenter le crédit d'investissement au point 5 de ce procès-verbal.

✎ Lors de la dernière assemblée des délégués, Roland Besse avait posé la question des prestations complémentaires. Il était fait mention d'en parler dans le cadre de la Conférence des Préfets. Monsieur le Président indique avoir échangé à ce propos avec sa collègue Lise-Marie Graden, Préfète de la Sarine (référente DSAS), mais également avec d'autres personnes dont le député M. Marc Fahrni. Le premier point important à rappeler est qu'une antenne Pro Senectute est désormais présente en Veveyse. Mme Schmidt prodigue de l'aide et conseille de manière gratuite toute la population concernée. Les Communes peuvent sans hésiter renvoyer les personnes ayant des interrogations à Pro Senectute, notamment pour les prestations complémentaires.

Mme Graden a également rappelé l'existence d'un sous-service du SASOC, soit Fribourg pour Tous et qui fait un travail similaire, mais également pour tous les âges et pas uniquement pour les seniors. Les conseils sont donnés de manière gratuite.

Un contact a été pris avec M. Jean Genoud, Président de la section veveysanne de la Fédération veveysanne des retraités fribourgeois. Il est conscient de cette problématique et a proposé d'organiser une conférence sur ce point ou de dédier une deuxième phase de leur assemblée générale à cette thématique.

Le Grand Conseil a accepté récemment les prestations complémentaires pour les enfants ; cela va demander d'instaurer des guichets familles dans les Communes. Il serait dès lors opportun de réfléchir à créer des synergies entre les communes.

M. Marc Fahrni ajoute que la loi sur l'aide sociale a été acceptée. C'est le canton qui a décidé de la réunification, ce qui veut dire qu'il n'y aura plus que 8 services par canton, un dans chaque district et 2 dans la Sarine. Les présidents des services sociaux de la Veveyse se sont rencontrés vu la fusion à venir, qui doit intervenir d'ici 2 à 3 ans. Des décisions seront à prendre. La première est de savoir si le service social sera à Châtel-St-Denis avec des antennes qui resteront, ou non. La deuxième est celle des guichets à instaurer dans les communes, un guichet dans chaque commune pour assurer une proximité, ou uniquement à Châtel-St-Denis, ou seulement dans les antennes ? Il conviendra de voir ce que les Communes sont prêtes à financer.

Roland Besse fait part de son contentement sur cette première partie de cette réponse et attend la concrétisation. Il relève qu'actuellement, et il en est parlé dans la presse, les héritier·ère·s des aîné·e·s subissent parfois des pressions afin de renoncer à demander ces prestations complémentaires, au risque de ne pas toucher d'héritage. En cas d'héritage à partir de CHF 40'000.- qui passerait d'une génération à une autre, les prestations complémentaires demanderaient des remboursements.

Mme Kimberly Castelberg indique qu'un guichet de Caritas FR a ouvert à Châtel-St-Denis.

Monsieur le Président rappelle les causes principales de la non-demande de ces prestations :

- Le manque d'informations
- La pression pour d'éventuels remboursements en cas d'héritage
- La complexification administrative
- La peur de demander (pensant à de la charité)

Monsieur le Président indique que ce sujet est également important pour la Commission Senior, présidée par Jérôme Jourdan.

Monsieur le Président remercie très sincèrement le Comité directeur et son président, les différents organes, le Directeur général et son assistante, la Directrice des finances et son équipe, les chef·fe·s de services, les collaborateur·trice·s du RSSV. Il remercie également l'ensemble des délégué·e·s pour leur confiance.

La séance est levée.

Le Crêt, le 14 novembre 2024

François Genoud
Président




Joanne Neyroud
Secrétaire

PV approuvé le

12 février 2025